



# Solution d'impression 3D HP Jet Fusion 4200

Documentation du produit  
Garantie limitée

© Copyright 2019 HP Development Company,  
L.P.

Edition 5

#### **Notes légales**

Les seules garanties offertes en ce qui concerne les produits et les services de HP sont celles expressément énoncées dans les déclarations de garantie. Rien dans le présent document ne peut être considéré comme constituant une garantie supplémentaire.

HP n'est pas responsable en cas d'erreurs ou d'omissions techniques ou rédactionnelles dans le présent document.

---

# Sommaire

1	Documentation .....	1
2	Déclaration de garantie limitée de HP .....	2
	A. Extension de la garantie HP .....	2
	B. Limitations de garantie .....	5
	C. Limitations de responsabilité .....	6
	D. Législation locale .....	6
	E. Termes propres au pays .....	6



---

# 1 Documentation

Les documents suivants sont disponibles :

- Guide de préparation du site
- Informations d'introduction
- Manuel de l'utilisateur
- Informations légales
- Garantie limitée (ce document)

## 2 Déclaration de garantie limitée de HP

Produit HP	Période couverte par la garantie limitée
Imprimante, station de traitement et unité de fabrication	1 an
Logiciel	90 jours (à compter de la date d'achat par le client).
Tête d'impression	Jusqu'à la date de « fin de garantie » figurant sur la boîte de la tête d'impression ou jusqu'à ce que la limite d'utilisation garantie soit atteinte, selon la première éventualité. En outre, la tête d'impression originale fournie avec l'imprimante est couverte par la garantie jusqu'à ce que la limite d'utilisation garantie soit atteinte. D'autres conditions peuvent s'appliquer. La politique de garantie en vigueur est disponible à l'adresse suivante : <a href="http://www.hp.com/go/learnaboutsupplies">http://www.hp.com/go/learnaboutsupplies</a> .
Rouleau de nettoyage têtes d'impression	Jusqu'à épuisement du rouleau ou jusqu'à la date de « fin de garantie » figurant sur la boîte, selon la première éventualité. Pour plus d'informations, rendez-vous sur <a href="http://www.hp.com/go/learnaboutsupplies">http://www.hp.com/go/learnaboutsupplies</a> .
Consommables de longue durée	90 jours après l'installation ou jusqu'à ce que la limite d'utilisation garantie soit atteinte (selon la première éventualité). Les consommables fournis avec l'imprimante (lampes, filtres, lame en caoutchouc, etc.) sont couverts jusqu'à ce que la limite d'utilisation garantie soit atteinte. La limite d'utilisation garantie est : <ul style="list-style-type: none"><li>• Lampes de fusion : 150 heures de travail</li><li>• Lampes de chauffage : 4 000 heures de travail</li><li>• Autres composants : Jusqu'à spécifié dans panneau avant de l'imprimante et le guide d'utilisateur</li></ul>
Accessoire de stockage externe	90 jours (à compter de la date d'achat par le client).

### A. Extension de la garantie HP

1. HP vous garantit, en tant que client utilisateur final, que le matériel, les accessoires et les fournitures HP spécifiés ci-dessus sont exempts de vices matériels et de fabrication dans le cas d'une utilisation normale pendant la période couverte par la garantie limitée indiquée plus haut. La période de garantie limitée commence à la date d'installation, comme l'atteste l'enregistrement du certificat d'installation de la solution d'impression 3D HP effectué par HP ou par un revendeur agréé par HP. Si l'installation n'est pas effectuée pour une raison quelconque dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'expédition, la durée de la garantie limitée débutera le 31<sup>e</sup> jour après que HP ait procédé à l'expédition. Pour toute unité de fabrication achetée séparément de l'imprimante et installée par l'utilisateur final, la garantie débute à la date d'achat. Un accusé de réception ou ticket de caisse, qui indique la date d'achat du produit, constitue la

preuve de la date d'achat. Une preuve d'achat peut vous être demandée pour pouvoir bénéficier des services fournis dans le cadre de la garantie.

2. La garantie HP s'applique aux logiciels HP uniquement dans les cas suivants (sous réserve que leur installation soit correcte et qu'ils soient utilisés sur le périphérique indiqué par HP) : impossibilité d'exécuter les instructions de programmation pendant la période de garantie limitée indiquée plus haut ; défauts matériels ; défaut de fabrication. HP garantit également que ses logiciels propriétaires standard seront parfaitement conformes aux spécifications. HP ne garantit pas que les logiciels fonctionneront dans le cadre de combinaisons matérielles et logicielles sélectionnées par vos soins, ou répondront à vos exigences.
3. HP ne garantit pas que le fonctionnement de tout produit ne sera pas interrompu ou exempt d'erreurs, qu'il fonctionnera correctement sur des composants matériels ou au sein de combinaisons logicielles autres que ceux expressément cités par HP dans les spécifications du produit, ou encore qu'il répondra aux besoins spécifiques du client.
4. La garantie HP ne couvre que les problèmes survenant au cours d'une utilisation normale des produits HP ; elle ne couvre pas les autres problèmes, y compris ceux qui résultent des faits suivants :
  - a. Maintenance ou étalonnage incorrect ou inadéquat, conformément aux instructions fournies dans la documentation du produit ou par HP.
  - b. Utilisation d'accessoires, de matériel, de logiciels, d'interfaces, de pièces, d'agents, de matériaux ou autres consommables non fournis ou non pris en charge par HP.
  - c. Utilisation en dehors de la documentation applicable et des spécifications du produit.
  - d. Préparation du site ou maintenance incorrecte, conformément aux instructions fournies dans la documentation du produit ou par HP.
  - e. Modification ou utilisation non autorisée, y compris, mais non limité à l'insertion/connexion de systèmes/composants/cartes électriques/électroniques non fournis ou pris en charge par HP et/ou des câbles autres que ceux initialement présents dans le système, conformément aux spécifications fournies dans le guide de préparation du site.
  - f. La perte ou l'interruption de l'alimentation électrique ou longue période à l'arrêt sans suivre la préparation adaptée comme décrit dans la documentation du produit.
  - g. Dégâts causés par accident, mauvais usage ou usage abusif, y compris les dégâts provenant de l'utilisation de consommables non approuvés par HP (y compris, mais non limité aux consommables de marque autre que HP et/ou de matériaux non certifiés HP) ou d'autres produits non approuvés provenant de tiers.
  - h. Utilisation du matériel par un opérateur non qualifié.
  - i. Contamination des consommables (agents de fusion, agents de détail, matériaux, têtes d'impression, kits de maintenance pour l'utilisateur et rouleaux de nettoyage) due à la manipulation ou au stockage inapproprié des consommables.
  - j. Non-respect des exigences d'utilisation du produit.
  - k. Non-respect du manuel de l'utilisateur et du guide de préparation du site applicables, ou des exigences de préparation du site et d'installation.
5. Le client reconnaît que toute désinstallation non autorisée par HP et/ou tout déplacement de l'emplacement du produit peut causer des dommages permanents, et convient que tout produit que le client choisit de déplacer après l'installation au lieu d'installation final ne sera pas couvert par la Garantie limitée HP et que les réparations seront facturées au client à ce moment-là aux tarifs de service en vigueur.
6. La garantie limitée HP ne couvre également pas :

- a. Dégâts esthétiques, y compris, mais non limité aux rayures ou empreintes de doigt.
  - b. Les opérations d'entretien de routine de l'imprimante HP, comme le nettoyage et les services de maintenance préventive (y compris les composants contenus dans les kits de maintenance préventive et les visites de l'ingénieur de maintenance HP).
  - c. Matériel sur lequel le numéro de série HP a été retiré ou altéré ou pour lequel vous ne pouvez pas fournir la preuve d'achat et de paiement.
  - d. Taxes, droits et frais de douanes associés à l'importation et l'exportation de pièces garanties et non garanties.
7. La garantie limitée HP est nulle si l'imprimante est connectée à un appareil de rechange ou à un système qui modifie les fonctionnalités de l'imprimante, par exemple, un système d'agents en continu.
  8. Si une panne du produit ou des dégâts causés sur celui-ci peuvent être attribués à l'utilisation de produits consommables non HP ou non approuvés par HP, HP facturera au client la réparation de cette panne ou de ces dégâts au tarif standard de la main-d'œuvre et des pièces détachées.
  9. Si HP ou ses fournisseurs de services agréés sont informés, au cours de la période de garantie applicable, de l'existence d'un défaut dans un produit couvert par cette garantie limitée, HP effectuera, selon le cas, les réparations ou remplacera le produit reconnu comme défectueux.
  10. Service de garantie de réparation par le client. Les produits HP comportent de nombreuses pièces pouvant être réparées par l'utilisateur (CSR, Customer Self-Repair) afin de réduire le temps de réparation et offrir davantage de souplesse dans le remplacement des pièces défectueuses. Si, au cours de la période de diagnostic, HP constate que la réparation peut être effectuée au moyen d'une pièce CSR, HP vous l'enverra directement pour que vous puissiez procéder à son remplacement. Il existe deux catégories de pièces CSR :
    - a. Pièces dont la réparation par l'utilisateur est obligatoire. Si vous demandez à HP de réparer ces pièces, vous devrez supporter les frais de déplacement et de main-d'œuvre pour ce service.
    - b. Pièces dont la réparation par l'utilisateur est facultative.

Ces pièces sont aussi conçues pour le programme Customer Self-Repair. Toutefois, si vous en confiez le remplacement à HP, il est possible que cela n'entraîne pas de frais supplémentaires selon le type de service de garantie prévu pour votre produit.

Selon la disponibilité et l'emplacement géographique, les pièces CSR seront expédiées pour une livraison le jour ouvré suivant. La livraison le jour même ou dans les quatre heures peut être proposée moyennant des frais supplémentaires si la disponibilité géographique le permet. Si vous avez besoin d'assistance, appelez le centre d'assistance technique HP afin qu'un technicien vous aide par téléphone. Dans les documents expédiés avec une pièce CSR de remplacement, HP précise si la pièce défectueuse doit lui être renvoyée. Si la pièce défectueuse doit être renvoyée à HP, vous devez le faire dans un délai précis, normalement cinq (5) jours ouvrés. La pièce défectueuse doit être renvoyée avec la documentation qui s'y rapporte en utilisant les emballages fournis. Si vous ne renvoyez pas la pièce défectueuse, HP risque de vous facturer la pièce de remplacement. Dans le cas d'une réparation par l'utilisateur, HP prend à sa charge tous les frais d'expédition et de renvoi de la pièce et choisit le transporteur/service d'expédition rapide à utiliser.

11. Si HP choisit de procéder au remplacement ou à la réparation de la pièce ou du produit défectueux sur le site de l'utilisateur final, cette intervention ne sera réalisée sans frais que si le site précité se trouve dans les zones d'intervention locale prévues. En dehors des zones d'intervention locales prévues, les services de garantie seront réalisés dans les locaux du client final après accord préalable ; pour de tels services, vous pouvez être amené à régler les frais de déplacement et d'autres frais susceptibles de s'appliquer. Pour plus d'informations sur les zones d'intervention, contactez votre fournisseur de services agréé HP local.
12. Vous mettrez tout en œuvre pour soutenir et assister HP ou ses fournisseurs de services agréés dans la résolution du problème à distance. Cela peut par exemple consister à lancer et à exécuter des programmes de test automatique ou de diagnostic, à fournir toutes les informations nécessaires ou à mettre en œuvre des solutions de base sur demande de HP ou d'un représentant agréé HP.



13. Une fois HP notifié d'une réclamation sous garantie valide pendant la période de garantie limitée applicable, HP se réserve le droit de : (i) réparer le produit matériel avec des pièces de rechange neuves ou reconditionnées, et/ou (ii) réparer ou remplacer les pièces de rechange. Toutes les pièces et les composants retirés et remplacés par HP restent la propriété de HP. Le recours exclusif à une réclamation valide sous cette garantie limitée est, au choix de HP, la réparation ou le remplacement du matériel. Dans la limite autorisée par la loi, LE CLIENT NE BÉNÉFICIERA PAS D'UN REMBOURSEMENT DU PRIX D'ACHAT POUR AUCUN MOTIF. Le transfert de la garantie limitée de tout matériel est disponible uniquement sur approbation écrite préalable de HP, qui ne sera pas refusée déraisonnablement.
14. HP n'a aucune obligation de remplacer le produit, tant que vous ne lui avez pas renvoyé les composants, pièces, consommables ou matériels défectueux, y compris la documentation associée. L'ensemble des composants, pièces, consommables ou matériels supprimés au titre de cette garantie devient la propriété de HP. Nonobstant ce qui précède, HP peut renoncer à vous obliger à renvoyer le produit défectueux.
15. Garantie limitée des pièces de rechange. Les pièces de rechange HP sont garanties contre les défauts matériels et de fabrication pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de l'installation dans le produit (« Période de garantie des pièces de rechange »).
16. Sauf mention contraire et dans toute la mesure permise par la réglementation locale, les produits HP peuvent être fabriqués en utilisant des matériaux neufs, ou des matériaux neufs et utilisés, mais dont les performances et la fiabilité équivalent à des matériaux neufs. HP peut réparer ou remplacer les produits (i) par des produits équivalents à ceux réparés ou remplacés mais pouvant avoir été préalablement utilisés ; ou (ii) par un produit équivalent à celui d'origine si ce dernier n'est plus produit.
17. Cette garantie limitée est valide dans tous les pays/toutes les régions où HP ou ses fournisseurs de services agréés offrent des services de garantie et HP a commercialisé le produit HP couvert par cette garantie limitée. Toutefois, la disponibilité des services de garantie et le temps de réponse peuvent varier d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre. Ce produit conservera sa durée de garantie d'origine à l'achat s'il est déplacé vers une autre destination où HP a une présence d'assistance.
18. HP ne modifiera pas la forme, les réglages, ni le fonctionnement du produit pour qu'il soit exploité dans un pays/une région dans lequel (laquelle) il n'a jamais été conçu pour fonctionner pour des raisons légales ou réglementaires. Cette garantie HP est soumise aux lois et réglementations applicables, y compris les lois et réglementations nationales et américaines relatives à l'exportation et l'importation.
19. Des contrats prévoyant des services supplémentaires peuvent être obtenus auprès des centres de maintenance agréés HP là où le produit HP listé est distribué par HP ou un importateur agréé.
20. Vous êtes responsable de la sécurité de vos informations propriétaires et confidentielles et du maintien d'une procédure externe à l'imprimante de reconstruction de fichiers, de données ou de programmes perdus ou altérés. HP EXCLUT TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS D'ENDOMMAGEMENT OU DE PERTE DES FICHIERS STOCKÉS SUR LE DISQUE DUR DE L'IMPRIMANTE HP OU D'AUTRES PÉRIPHÉRIQUES DE STOCKAGE. HP N'EST PAS RESPONSABLE DE LA RÉCUPÉRATION DES DONNÉES OU FICHIERS PERDUS.

## B. Limitations de garantie

DANS LA LIMITE DES LÉGISLATIONS LOCALES, NI HP NI SES FOURNISSEURS TIERS N'OFFRE QUELQUE AUTRE RECOURS OU GARANTIE QUE CE SOIT, EXPRÉS(ESSE) OU IMPLICITE, ET REJETTENT EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE COMMERCIALISATION, D'ASSURANCE DE QUALITÉ ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER.

HP N'OFFRE AUCUNE REPRÉSENTATION OU GARANTIE D'AUCUNE SORTE EN CE QUI CONCERNE LES PIÈCES IMPRIMÉES EN 3D, QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE OU REPRÉSENTATION CONCERNANT LA CONFORMITÉ DU PRODUIT À IMPRIMER UNE PIÈCE EN 3D QUI PEUT ÊTRE COUVERTE PAR LA RÉGLEMENTATION, LA CONFORMITÉ DE N'IMPORTE QUELLE PIÈCE IMPRIMÉE EN 3D AVEC N'IMPORTE QUELLE RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE, LEUR CONDITION, LEUR CONFORMITÉ À N'IMPORTE QUELLE DESCRIPTION, L'EXISTENCE DE DÉFAUT LATENT OU APPARENT DANS LES PIÈCES IMPRIMÉES EN 3D OU TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'UTILISATION ADAPTÉE À UN USAGE PARTICULIER, OU D'ABSENCE DE CONTREFAÇON. « PIÈCES IMPRIMÉES EN 3D » : comprend tout produit ou pièce créé(e), développé(e) et/ou produit(e) par le client ou ses clients, partenaires et/ou tout autre utilisateur à partir de produits HP.

## C. Limitations de responsabilité

DANS LA LIMITE DES LÉGISLATIONS LOCALES, LES RECOURS AU TITRE DE CETTE GARANTIE LIMITÉE SONT VOS SEULS ET EXCLUSIFS RECOURS, À L'EXCEPTION DES CAS MENTIONNÉS CI-DESSUS. HP OU SES FOURNISSEURS TIERS NE PEUVENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES DE PERTES DE DONNÉES, DE QUELQUE DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, SPÉCIAL, MINEUR OU CONSÉQUENT (Y COMPRIS LES PERTES DE PROFITS), QUEL QUE SOIT LE LIEU D'OÙ ÉMANE LA RÉCLAMATION, QU'ELLE SOIT FONDÉE SUR UN CONTRAT OU UN PRÉJUDICE SUBI, OU QUELLE QUE SOIT LA RAISON LÉGALE INVOQUÉE, MÊME SI HP A ÉTÉ AVISÉ DU RISQUE DE CE DOMMAGE.

LE CLIENT PREND EN CHARGE LA RESPONSABILITÉ ASSOCIÉE À L'UTILISATION OU LA PERFORMANCE DES PIÈCES IMPRIMÉES EN 3D. HP NE POURRA ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE EN CAS DE DÉFAUT, D'ANOMALIE OU DE NON CONFORMITÉ SUR LES PIÈCES IMPRIMÉES EN 3D. « PIÈCES IMPRIMÉES EN 3D » : comprend tout produit ou pièce créé(e), développé(e) et/ou produit(e) par le client ou ses clients, partenaires et/ou tout autre utilisateur à partir de produits HP.

## D. Législation locale

1. Cette garantie vous accorde des droits spécifiques. Il est également possible que vous ayez des droits supplémentaires, variables aux États-Unis d'un état à l'autre, au Canada d'une province à l'autre et dans le reste du monde d'un pays/d'une région à l'autre. Vous êtes invité(e) à consulter les lois applicables dans ces États, provinces, pays ou régions pour avoir pleine connaissance de vos droits.
2. Si cette déclaration de garantie entre en conflit avec la législation locale en vigueur, elle est réputée modifiée pour se conformer à ladite législation. HORMIS DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI, LES CONDITIONS DE GARANTIE CONTENUES DANS CETTE GARANTIE, N'EXCLUENT, NE RESTREIGNENT NI NE MODIFIENT LES DROITS STATUTAIRES OBLIGATOIRES APPLICABLES À LA VENTE DE CE PRODUIT À VOUS-MÊME, MAIS VIENNENT S'Y AJOUTER.

## E. Termes propres au pays

Dans certaines juridictions, y compris en Australie et Nouvelle-Zélande, vous pouvez bénéficier d'autres droits statutaires.

### Australie

Vos droits en tant que consommateur australien sont différents de ceux mentionnés dans le document ci-dessus. Vous devez ignorer toute limitation ou exclusion incluse dans le document ci-dessus et reportez-vous aux informations ci-après :

- En tant que consommateur, lorsque vous achetez des produits auprès de HP, les biens sont fournis avec des garanties qui ne peuvent faire l'objet d'une exclusion aux termes de la législation australienne en matière de protection des consommateurs. Vous avez droit à un remboursement ou un remplacement dans le cas d'une défaillance majeure et à une compensation pour toute autre perte ou tout dommage raisonnablement prévisible. Vous avez également droit à ce que les marchandises soient réparées ou remplacées si les produits ne sont pas de qualité acceptable et que le dommage n'est pas une défaillance majeure.
- Cela signifie qu'il n'y a aucune période de garantie définie pour les produits HP fournis aux consommateurs australiens.
- À la place, les produits doivent, par exemple, être adaptés aux fins pour lesquelles ils sont fréquemment fournis pendant une période, tel qu'un consommateur pleinement familiarisé avec l'état et le conditionnement des marchandises s'y attendrait.
- Vous devez contacter HP si vous craignez que l'un des produits de HP ne satisfasse pas une des garanties offertes aux consommateurs. HP examinera avec vous la nature et circonstances spécifiques du produit et vous indiquera si la panne/problème est couvert(e) par les garanties statutaires.

Aucun élément de la garantie limitée HP n'exclue, ne limite ou ne modifie les conditions, la garantie, les droits ou les recours qui vous sont conférés (y compris une garantie aux consommateurs sous la législation australienne en matière de protection des consommateurs), ce qui ne pourrait être légalement exclus ou limité.

Si vous pensez que vous avez droit à un recours en vertu des garanties aux consommateurs ou tout recours sous cette déclaration de garantie limitée HP, contactez HP à l'adresse suivante :

HP PPS Australia Pty Ltd

ABN 16 603 480 628

Rhodes Corporate Park

Building F, Level 5

1 Homebush Bay Drive

Rhodes NSW 2138

Pour lancer une demande d'assistance, rendez-vous sur <http://www.hp.com.au> et sélectionnez l'option « Service client » pour obtenir la liste la plus récente des numéros téléphone d'assistance.

Pour plus d'informations sur les droits des consommateurs, rendez-vous sur <http://www.consumerlaw.gov.au> et <http://www.accc.gov.au/consumerguarantees>.

## Nouvelle Zélande

En Nouvelle Zélande, les produits matériels et logiciels sont livrés avec des garanties qui n'excluent, ne limitent ou ne modifient pas le Consumer Guarantees Act 1993 (loi de 1993 sur la protection du consommateur en Nouvelle-Zélande). Les garanties en vertu de cette loi fournissent un droit selon lequel vous pouvez demander la réparation d'un produit si celui-ci tombe en panne après une période raisonnable. Si HP ne le répare pas dans un délai raisonnable, vous pouvez refuser le produit et demander un remboursement ou un remplacement ou de le faire réparer par un tiers et HP remboursera le coût raisonnable de la réparation. Si la panne du produit est irréversible et qu'elle ne peut pas être réparée, vous pouvez choisir votre recours ; vous avez droit au remplacement, au remboursement ou à une réduction du prix si vous opter pour conserver le produit. Vous avez également droit à compensation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous pouvez profiter de ces garanties uniquement si vous achetez un produit destiné à votre usage ou consommation personnel ou domestique. Si vous achetez des produits à des fins professionnelles, vous acceptez que les garanties en vertu de la loi de 1993 sur la protection du consommateur en Nouvelle-Zélande n'est pas applicable et que, étant donné la nature et la valeur de cette transaction, cela est juste et raisonnable.